

## PRIME MACRON

Le Snec-CFTC a demandé officiellement au Collège des employeurs d'intervenir auprès des établissements pour que les salariés bénéficient de cette prime.

Le 11 janvier le Collège des employeurs a envoyé un document en ce sens.

**La fédération CFTC enseignement et formation a demandé 400 € à minima.**



## ACTUALITE NEGOCIATIONS

Votre future convention collective est en négociation. Les chantiers actuels sont :

- Formes de contrats de travail (CDI, CDII, CDIO, CDU, CD de projet)
- Temps partiel (nombre d'heures)
- Handicap (adaptation de poste)
- Pénibilité
- Le choix de la prochaine OPCO (prise en charge de formation) est toujours en cours de négociation.



## SANTE

Vous pouvez adhérer à la nouvelle Option 3 exceptionnellement jusqu'au 31 mars 2019.

L'adhésion est pour deux années civiles minimum.



## FORMATION

Les heures inscrites sur le **CPF (Compte personnel de formation)** et celles acquises au titre du DIF au 31/12/2018 sont converties en euros à raison de 15 € par heure depuis le 01/01/2019.



## CSE

Le CSE de votre établissement doit être mis en place avant le 31 décembre 2019.



## REPAS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le coût du repas pour le salarié est de 2,47 € sauf régime plus favorable.

